

Conseil Municipal

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois, vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, FERRIER Marie, MARTINAT Isabelle et NOUAT Elisabeth, MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Pouvoirs : Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, Mme CROS Patricia à Mr REMANJON Patrice et Mme VILLAIN Bernadette à Mr BOUCARD Roger

Secrétaire de séance : Nicolas LEBLANC

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 21 MARS 2023.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2023. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire APPROUVE le compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2023.

2) TARIFS PUBLICS LOCAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réviser les tarifs publics locaux.

Le Conseil Municipal propose de fixer les tarifs publics locaux comme suit à compter du 1^{er} avril 2023 :

a) <u>Tarif des concessions du cimetière et du columbarium</u>	
❖ Tarif d'une concession trentenaire au cimetière	96,00 €
❖ Tarif d'une concession cinquantenaire au cimetière	157,00 €
❖ Tarif d'une concession trentenaire au columbarium	752,00 €
❖ Tarif d'une concession cinquantenaire au columbarium	1 046,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le tarif présenté ci-dessus et de le mettre en place au 1^{er} avril 2023.

b) Tarif des salles

❖ Location (exceptionnelle) – la journée - de la salle Pierre Clament **144,00 €**

❖ Location Centre d'Accueil :

	But non lucratif				But lucratif			
	Commune	(*) Commune	Extérieur	(*) Extérieur	Commune	(*) Commune	Extérieur	(*) Extérieur
Salle du haut	224 €	182€	652 €	437 €	445 €	182 €	652 €	437 €
Salle du bas (caveau)	191 €	122 €	532 €	375 €	382 €	122 €	532€	375 €
Cuisines	145 €	139 €	284 €	178 €	179 €	139 €	284 €	178 €

(*) **tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location à but lucratif ou non lucratif**

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...) de même elles pourront bénéficier d'une réservation gratuite supplémentaire par an pour des besoins d'ordre privé (repas de club, assemblée générale etc...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le tarif présenté ci-dessus et de le mettre en place au 1^{er} avril 2023

3) **DELIBERATION CESSION DU TRACTEUR ET ACHAT DU NOUVEAU TRACTEUR**

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise et décide :

- 1) De sortir de l'inventaire le Tracteur John Deere, n° de série L06020B381198, enregistré sous le numéro 5/2003 d'une valeur nette comptable de 36666.97 €.
- 2) D'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 17 000 €, par Les ETS R. MOREAU SA, sis 34 route de CHATEAUROUX B.P.4 36500 BUZANCAIS.
- 3) D'acquérir le tracteur MASSEY FERGUSON MF5S105, d'une valeur de 111 960 €
- 4) D'acquitter une facture totale de 76 300 € HT soit 94 960 € TTC reprise déduite.
- 5) D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4) **DELIBERATION VOTE DES TAUX**

Après avoir présenté le taux de référence pour 2023, Madame BARDELOT Nicole, adjointe aux finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.83 %
- Taxe d'habitation : (résidences secondaires) 15.26 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes.

Mr BOUARD Denis intervient ensuite sur la nouvelle obligation déclarative à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2023 : en effet tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impts.gouv.fr.

5) PROJET TOURISTIQUE DE L'ETANG DE FARGES

Mr le Maire informe le conseil des suites données au projet touristique de l'Etang de FARGES

- Les demandes de subventions ont été effectuées auprès de l'état et du département.
- La commune est dans l'attente d'une proposition d'intervention de Mr BLOND de Cher Ingénierie des territoires (CIT) courant avril

6) COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Jacky DELARGE – Adjoint Ecole – Enfance Jeunesse

Le conseil d'école s'est réuni et constate une baisse des effectifs pour l'année prochaine 126 élèves au lieu de 140 enfants cette année.

La directrice d'école a indiqué son inquiétude concernant le prix des fournitures de bureau qui ont augmenté de plus de 30%. Mr le Maire propose que la prochaine commande de ramettes de papier se fasse en commun avec la mairie pour diminuer les coûts.

Proposition de renouvellement d'un emploi : Le Conseil Municipal accepte de renouveler le poste d'adjoint technique à temps non complet 8/35^{ème}, ouvert pour surcroît d'activité (goûter des enfants de l'accueil périscolaire après la classe) du 2 mai au 7 juillet 2023.

Intervention de Stéphanie Jacquet, Adjointe Animations, Communication et Associations

Retour sur la Marche verte du samedi 4 mars : une vingtaine de participants se sont associés à l'événement pour un nettoyage ciblé en grande partie sur les routes départementales. 300kg de déchets ont été ramassés – Prochaines marches vertes : 3 juin (le matin) et le 14 octobre (après-midi) – Remerciement à Lucie Leroy pour son initiative et la participation à l'organisation de cet événement.

Retour sur le Bal de l'élection du roi et de la reine de Menetou du 18 mars : tout s'est bien déroulé grâce à l'implication des candidats, des bénévoles, des animateurs bénévoles, DJ Feel, et grâce à la générosité de nos 35 partenaires, nos commerces, vigneron, associations, partenaires de proximité. Le conseil municipal remercie tous les participants. Une réunion sera organisée avec les bénévoles pour présenter le bilan du bal, évoquer l'organisation cantonal autour du bal du 10 juin et du week-end du 25 au 27 août.

Marché du samedi matin : le nouveau primeur Laurent Clavier semble donner pleine satisfaction. De son côté, il est enchanté d'exposer sur notre commune.

Manifestations à venir :

Marché de Printemps, le 22 avril, en matinée : pour l'instant une quinzaine d'exposants se sont inscrits. La vente de boissons softs sera tenue par l'association SPPMS18.

Concernant La brocante du 1^{er} mai, un emplacement sera tenu par la mairie, pour la vente du mobilier restant (tables d'écoliers, chaises, etc.).

Formation PSC1 : L'union Départementale des sapeurs-pompiers du Cher, en collaboration avec la Mairie, a proposé deux sessions pour une formation Prévention et secours civique de niveau 1. L'UDSP nous a informé qu'elle rencontrait des difficultés pour trouver un formateur et qu'elle n'était donc pas certaine de pouvoir assurer la session du 5 avril.

La formation du mercredi 12 avril 2023, est maintenue, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Tarif : 60€ - Inscription directement en mairie ou par téléphone 02.48.64.81.21.

Intervention de Patrice REMANJON, Délégué à la voirie

Mr REMANJON Patrice indique que le projet d'achat d'une cuve pour récupérer l'eau pour mettre aux ateliers, a évolué, car il y a une possibilité de récupérer gratuitement celle de la communauté de commune. Par contre afin de la déplacer une grue et un camion sont nécessaires. Un devis a été demandé pour chiffrer cette dépense éventuelle.

7) **AFFAIRES DIVERSES**

- Mr le Maire indique au conseil que la commune déposera un dossier auprès du service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) dans le cadre de la procédure des biens sans maîtres.
- Dans le cadre de l'anniversaire des 100 ans du monument aux morts, prévu le 27 mai 2023, Mr le Maire rappelle qu'un groupe de travail est en place. Une réunion est prévue le 8 avril à 10h.
- Mr le Maire propose la date du 13 avril à 18 h 30 pour réunir la commission communale des impôts indirects (CCID). Les personnes concernées seront convoquées par courrier.
- Mr BOUCARD Roger intervient suite à la demande d'une habitante qui souhaiterait que le sens interdit positionné rue du chat soit enlevé. Le conseil municipal ne donnera pas suite à cette requête, car celui-ci a été positionné ainsi afin de garantir la sécurité des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30